

UNION EUROPEENNE – La Commission autorise le maïs NK 603

Par Christophe NOISETTE

Publié le 26/10/2004

La Commission Européenne a autorisé le 26 octobre la commercialisation de produits alimentaires contenant du maïs NK 603, tolérant au glyphosate (Monsanto) et cela pour une période de dix ans. Cette décision fait suite à l'absence de consensus entre les ministres européens de l'environnement puis de l'agriculture (Cf. Inf'OGM n°55). Cette variété était déjà autorisée pour l'alimentation animale et le traitement industriel. Seule la culture n'est donc pas autorisée. L'Argentine s'est réjouie de cette autorisation qui lui permettra d'exporter son maïs sans entrave.

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/union-europeenne-la-commission-autorise-le-mais-nk-603/